

### **Le service Prévention, un service de première ligne.**

Déjà plus d'un mois que le cours de nos vies a changé en raison de la propagation du corona virus. Une réorganisation du service prévention s'est faite en fonction du respect des règles de confinement mais également en fonction des demandes du terrain. Cependant, chaque dispositif reste ouvert afin de garantir le service public aux citoyens. Ensemble faisons preuve de solidarité en cette période particulière.

### **Les gardiens de la paix : un service qui ne s'arrête jamais !**

En cette période de confinement, les gardiens de la paix restent les yeux et les oreilles de la commune et sont encore plus en alerte. Nos dix gardiens de la paix assurent une présence dissuasive dans l'espace public et sont en première ligne 7 jours sur 7 entre 9h et 21h30.

Leur premier rôle est bien de faire de la prévention. Ils seront attentifs à ce que les règles en cette période de crise sanitaire soient respectées le mieux possible. Ainsi, ils veilleront au respect de la distanciation entre les personnes, au respect des interdictions de rassemblements que ce soit en rue ou dans les parcs, ... Ils continuent également à vérifier la propreté des rues et des trottoirs, la présence d'encombrants et des poubelles qui gêneraient le passage, le bon stationnement des voitures, les mauvais comportements des maîtres-chiens, ... Malheureusement en cette période de confinement, les gardiens de la paix font encore trop souvent le constat de nombreux dépôts clandestins présents dans les rues. Même si ce n'est pas leur rôle premier, les gardiens de la paix sont aussi des agents constatateurs et/ou taxateurs qui peuvent également en cas de récidive ou d'abus, sanctionner et ou taxer les personnes sur base du règlement général de police et des règlements communaux.

Enfin, les gardiens de la paix sont présents pour vous, pour le bien de la commune et de leurs habitants.

Contact : Ben Mettioui , coordinateur des gardiens de la paix, tél : 02/435 27 61 et Vincent Dachy, adjoint à la coordination du service prévention, tél : 02/465 33 42.

+ photo

### **Les médiateurs du service Prévention, toujours présents pour vous !**

#### **La médiation scolaire**

En cette période de confinement qui se prolonge, notre médiatrice scolaire vous donne quelques conseils afin de trouver un équilibre entre les apprentissages, les jeux, les moments de détente et de défoulement. A propos des apprentissages, gardons à l'esprit que les parents ne sont pas des enseignants et nous nous rendons compte maintenant encore plus que d'habitude que cela ne s'improvise pas!

Voici toutefois quelques conseils que vous pouvez suivre pour aider vos enfants à travailler :

- définir un endroit où ils peuvent travailler dans le calme et étaler leurs affaires (chambre, salon mais avec la télévision éteinte par exemple) ;
- définir des temps de travail : après le petit-déjeuner ou avant le goûter ou les deux, ... tout en lui faisant comprendre qu'il devra travailler ;
- définir une durée : 30 minutes par exemple le matin et 30 minutes l'après-midi. Encore une fois, tout dépend de votre enfant, de l'année scolaire dans laquelle il est et de votre organisation à la maison. Un enfant de 1<sup>ère</sup> primaire ne devra pas travailler « assis sur sa chaise » pendant une heure alors qu'un enfant de 5<sup>ème</sup> primaire par contre, doit en être capable sur une journée. Il est clair que les besoins de chaque enfant sont différents.

Ne perdez jamais de vue non plus que tout ce que vous faites avec votre enfant est prétexte à apprendre: compter les marches quand on monte l'escalier, appliquer les mesures et les grandeurs lorsqu'on cuisine un bon gâteau, regarder la météo pour se souvenir de l'ordre des jours de la semaine et voir la carte de la Belgique, jouer aux cartes et/ou à un jeu de société, lire une bande dessinée ou une recette de cuisine, écrire un petit mot à poster à ses amis ou à ses grands-parents, mettre en scène une mini-pièce de théâtre avec ses frères et sœurs ou avec ses doudous, ...

L'important est que votre enfant puisse se sentir bien et continuer ses apprentissages selon un autre rythme et avec d'autres moyens, ce qui demande pour certains, une réorganisation de la vie de famille !

Notre médiatrice scolaire, Audrey Dublet, reste disponible pour vous pour tout ce qui concerne l'aide spécifique à propos de la scolarité de votre enfant en ces temps particuliers qu'il soit en primaire ou en secondaire (conseils personnalisés sur comment aider son enfant à travailler pendant ce confinement, impression d'exercices supplémentaires déposés au domicile, informations pratiques sur des services liés à l'enseignement ( inscription aux jurys, inscription en 1<sup>ère</sup> secondaire, inscription dans l'enseignement néerlandophone,...), tél : 02/469 37 69 – [adublet@berchem.brussels](mailto:adublet@berchem.brussels)

### **La médiation de conflits**

Que de bouleversements ces dernières semaines pour chacun de nous... Nos habitudes sont impactées, nos contacts humains modifiés, nos repères quotidiens ont changé et des questions apparaissent ... mais la vie continue ! Notre médiateur de conflit reste à votre écoute et propose des solutions durant cette période que ce soient pour des questions liées à la crise sanitaire que nous traversons, sur vos difficultés relationnelles liées au confinement, sur les impacts de cette crise pouvant engendrer des différends (paiement de loyer, garde alternée, violence conjugale,...) et comme à son habitude, le médiateur de conflit continue de prendre des dossiers concernant des conflits interpersonnels en privilégiant les contacts téléphoniques et les entretiens individuels en respectant les mesures de distanciation sociale..

Contact : John Martens, tél : 02/435 27 60 - [jmartens@berchem.brussels](mailto:jmartens@berchem.brussels)

### **La médiation sociale**

En cette période de confinement, notre médiatrice sociale continue à s'occuper des personnes fragilisées et plus particulièrement des personnes âgées et isolées en prenant contact avec elles par téléphone ou par courrier afin de prendre des nouvelles et d'assurer un suivi « confinement ». Pour les personnes dont le contact par téléphone et/ou par courrier n'a pas pu se faire, une visite à domicile a été faite pour s'assurer que la personne se porte bien. Les personnes ont reçu des conseils sur les différentes aides possibles, entre autre la livraison de repas à domicile. C'est aussi une manière de maintenir le lien avec nos plus fragilisés.

Des rendez-vous sont organisés pour des demandes qui ne peuvent se régler par téléphone et/ou par mail comme l'impression de documents administratifs urgents, la préparation d'un déménagement, des documents à remplir en ligne pour les personnes se trouvant sans outil informatique, sur le paiement de factures, ...

Contact : Frédérique Boyer, tél : 02/466 18 69 – [mediation.sociale@berchem.brussels](mailto:mediation.sociale@berchem.brussels)